



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 29 MAI 2024

L'an deux mil vingt quatre, le vingt-neuf mai à 18h le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni, salle Eugène Guillon, en *session ordinaire*, sous la présidence de Monsieur Christian MICHAUD, Maire.

Réf : TS/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29
Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 23
Pouvoirs : 4
Absent : 0

Date de la convocation : 23 mai 2024

PRÉSENTS: MICHAUD Christian, CHALLOT Dominique, BARBOTTIN Lydie, MINEREAU Jean-Romuald, BIOTTEAU Dany, DUFFAULT Tetyana, MINEREAU Dominique, GARNIER Béatrice, GABIGNON Christophe, BEUGIN Valérie, VERDUZIER Jean-Bernard, VERDUZIER Kevin, BARREAULT Mireille, GRIFFON Gaëlle, CROC Bertrand, GOHIER Monique, PIAULET Christine, SULLI Bruno, ROBIN Nadia, MASSONNEAU Bruno, DEBIAIS Viviane, ROYER Freddy, POISSON Jean-François.

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

DELPHIN Caroline représentée par C MICHAUD
DUFFAULT Laurent représenté par T DUFFAULT
GAUTHIER Guillaume représenté par JR MINEREAU
MOREAU Laurent représenté par D MINEREAU

ABSENT : /

Secrétaire de séance : Dominique CHALLOT

DELIBÉRATION N°75

Rapporteur : Jean-Romuald MINEREAU

OBJET : SUBVENTION OGE C PARTICIPATION COMMUNALE- ELEVES ELEMENTAIRES ET MATERNELLES

Il est rappelé au conseil municipal que l'école Saint-Joseph est depuis la rentrée scolaire 2013/2014 sous contrat d'association.

Par délibération du 22 juin 2021, une convention de financement a été signée avec l'OGEC : Organisme de Gestion de l'Ecole Catholique, pour l'école Saint-Joseph pour le financement des élèves domiciliés à Naintré et scolarisés en élémentaire et en maternelle.

Le prix de revient d'un élève de maternelle a été établi pour l'année scolaire 2022-2023 à 1 585,51€ pour un élève de maternelle et de 470,63€ pour un élève d'élémentaire.

Ce prix de base est actualisé pour calculer le solde de l'année scolaire 2023-2024 en y appliquant l'indice des prix à la consommation, selon la valeur au dernier trimestre de l'année précédente, soit + 3,8%.

Prix actualisé de revient des élèves d'élémentaire : $(470,63€ \times 1.038) \times 45 \text{ élèves} = 21\,983,00 \text{ €}$

Prix actualisé de revient des élèves de maternelle : $(1\,585,51€ \times 1.038) \times 25 \text{ élèves} = 41\,144,00 \text{ €}$

La convention précise que le montant de la participation pour le financement des élèves d'élémentaire est versé en deux temps.

Un **premier versement** a été effectué en **novembre** de l'année scolaire en cours correspondant à la moitié de l'estimation de la participation, soit 10 589,00€ (délibération n°130 de 2023).
Le **solde** sera versé en **juin** après le calcul de la participation réelle pour l'année scolaire, soit **11 394,00€**.

Sur l'année scolaire 2023-2024, le montant total des versements s'élève à **63 127,00€** contre **44 367,00€** en 2022-2023.

Avec ces nouveaux versements, le montant pour les subventions restant au budget au compte 65748 d'imputation s'élève à 21 602,00€.

VU la convention de financement de l'école Saint-Joseph signée avec l'OGEC,
VU la délibération du 17 octobre 2023 attribuant un acompte de 10 589,00€ pour les élèves élémentaires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

-**décide** de verser le solde de la participation communale à l'OGEC pour l'année scolaire 2023-2024 d'un montant de 11 394,00€ pour les élémentaires ainsi que la participation pour les maternelles de 41 144,00€, soit un **montant total de 52 538,00€**.

-**charge** M. le Maire des démarches nécessaires à cet effet.

VOTE

UNANIMITÉ

Dominique CHALLOT, secrétaire de séance



Christian MICHAUD, Maire de Naintré, peut certifier, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

le - 3 JUIN 2024

